

15 décembre 1999, Québec

Allocution à l'occasion du dépôt du projet-loi sur l'exercice des droits fondamentaux du peuple québécois et de l'État québécois

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Je sais bien que vous êtes tous occupés à terminer vos travaux de l'année, à passer des examens de fin de session, à célébrer avec vos confrères et consœurs de travail, à préparer les grandes fêtes familiales qui viennent. Mais si j'ai tenu à vous parler ce soir, à dix jours des festivités de Noël, à titre de premier ministre du Québec, c'est pour des raisons exceptionnelles.

Le gouvernement du Canada a choisi ce moment entre tous pour déposer à la Chambre des communes un projet de loi qui heurte de plein front les valeurs démocratiques qui sont chères aux Québécoises et aux Québécois. Il y a maintenant près de 40 ans qu'au Québec, des citoyens en nombre croissant pensent que notre avenir serait mieux assuré si nous devenions souverains. Il y a aussi beaucoup de citoyens qui croient que le Québec devrait demeurer au sein du Canada, mais à la condition que la fédération canadienne soit profondément réformée pour mieux respecter l'identité québécoise.

Ce débat n'est pas nouveau, mais depuis le début, nous savons tous qu'il appartient aux Québécoises et aux Québécois de décider seuls du choix à faire. On ne pourra jamais dire des Québécois qu'ils n'ont pas essayé, cent fois plutôt qu'une, d'obtenir le respect et l'égalité au sein du Canada. Mais voilà, plutôt que de chercher à répondre à ces aspirations, le gouvernement de Monsieur Chrétien a choisi au contraire d'imaginer des façons de restreindre l'exercice des choix démocratiques des Québécois. Malgré l'opposition de la majorité des députés fédéraux du Québec et de notre Assemblée nationale, le gouvernement Chrétien veut imposer une série de cadenas législatifs pour bloquer l'avenir des Québécoises et des Québécois.

Laissez-moi vous les présenter très brièvement.

Sous prétexte de clarté, le gouvernement fédéral agit comme s'il cherchait à se donner les moyens d'échapper à l'obligation de négocier de bonne foi, au lendemain d'un référendum favorable à la souveraineté, comme le lui impose l'avis de la Cour suprême qu'il a lui-même sollicité.

Nous souscrivons, bien sûr, à l'obligation de clarté mais affirmons que c'est une responsabilité que seule l'Assemblée nationale doit et peut assumer. Or, le projet fédéral prétend conférer au Parlement canadien le droit de déclarer irrecevable la question référendaire, au moment où l'Assemblée nationale en débattrait. En fait, Ottawa veut pouvoir censurer la question, avant même la tenue du référendum. Ainsi donc, le peuple québécois – un des deux peuples fondateurs du Canada – n'aurait pas le droit de proposer, par référendum, à son voisin canadien un nouvel arrangement politique ou économique fondé sur la souveraineté et l'égalité politique des peuples. Le Québec n'aurait pas le droit de proposer au Canada un arrangement similaire à celui qui existe entre les 15 pays de l'Union européenne. Autrement dit, selon le gouvernement du Canada, l'Assemblée nationale n'est

pas libre du projet qu'elle soumettrait au vote. Ainsi, à titre d'exemple, même si le référendum de 1995 avait recueilli une forte majorité de OUI, Ottawa l'aurait déclaré invalide, invoquant sa nouvelle loi. Un deuxième point. Tout le monde sait qu'il n'existe qu'une règle qui permette l'égalité des votes, c'est celle du 50 % plus un. Toute autre règle ferait en sorte que les électeurs d'un camp auraient plus de poids que les électeurs de l'autre. C'est pourquoi à aucun moment la Cour suprême n'a remis en cause cette règle, affirmant qu'il fallait une majorité claire au sens « qualitatif » du terme, donc que les enjeux et la valeur du résultat doivent être clairs. Mais elle n'a délibérément rien dit du sens quantitatif, c'est-à-dire du niveau de majorité requis.

Le Parlement canadien ne s'arrête pas là. Il veut aussi se réserver le pouvoir de fixer lui-même, en toute discrétion, après le résultat du référendum, le niveau de majorité qu'il juge suffisant. Il s'arroge ainsi dans les faits un droit de veto. Notre avenir politique reposerait non plus entre les mains de plus de 5 000 000 d'électeurs québécois, mais dépendrait du Parlement fédéral dont les trois quarts des députés proviennent de l'extérieur du Québec. Et pour le cas où tous ces obstacles n'arriveraient pas à empêcher la négociation, le gouvernement fédéral a une troisième idée : celle de laisser planer un doute sur l'intégrité territoriale du Québec, que tous les gouvernements du Québec ont considéré comme inviolable.

Face à un tel assaut contre le bon sens et la démocratie, comment doivent réagir les femmes et les hommes que vous avez élus pour vous représenter à l'Assemblée nationale? D'abord, en se comportant comme les gardiens de vos droits et en dénonçant l'initiative fédérale. C'est ce que nous avons fait depuis vendredi dernier, le chef de l'opposition, Monsieur Jean Charest, le chef de l'Action démocratique, Monsieur Mario Dumont, et moi-même. C'est par un projet de loi que la Chambre des communes prétend limiter les pouvoirs de l'Assemblée nationale. Le gouvernement du Québec estime que c'est donc par un projet de loi que l'Assemblée nationale doit répliquer.

L'Assemblée nationale du Québec doit non pas adopter une loi pour les souverainistes, ou une loi pour les fédéralistes, ou encore une loi pour les indécis. Elle doit adopter une loi qui réaffirme le droit de chaque citoyenne et de chaque citoyen, chacun d'entre nous, d'exprimer son vote – rien qu'un vote, mais tout un vote – pour décider de notre avenir. Nous voulons, dans un esprit rassembleur, étudier puis adopter le projet de loi déposé aujourd'hui à l'Assemblée nationale. Ce projet affirme le droit des Québécois à disposer d'eux-mêmes. Il consacre l'égalité des votes et la règle démocratique fondamentale du 50 % plus un, reconnue par les Nations Unies. Il préserve notre liberté d'expression et notre droit de choisir, aujourd'hui et pour toujours, notre destin national. Le projet de loi consacre aussi le respect des minorités qui enrichissent la diversité de notre peuple; il affirme l'intégrité du territoire du Québec et rappelle notre liberté d'agir, dans nos domaines de compétence, avec nos partenaires étrangers. Il proclame nos droits et ceux de l'Assemblée nationale.

Au cours des prochains mois, les Québécoises et les Québécois seront consultés dans le cadre de nos institutions démocratiques; leurs commentaires permettront d'enrichir le projet de loi. En suscitant un consensus aussi large que possible, nous espérons qu'il pourra ainsi acquérir valeur de charte de nos droits politiques collectifs. Je vous invite à manifester votre appui aux membres de l'Assemblée nationale afin que nous puissions tous ensemble, d'une seule voix, dire aux parlementaires d'Ottawa que nous seuls pouvons décider, en toute

légitimité, de notre avenir. En terminant, je tiens à vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

Merci et bonsoir.